

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-16

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

**2012-16** intitulé « Règlement modifiant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2012-00, tel qu'amendé, de façon à assujettir tout projets d'affichage concernant l'identification d'un commanditaire pour l'ensemble du territoire municipal; intégrer la section 39, « Dispositions applicables aux enseignes d'identification d'un commanditaire » »

- Avis de motion, le 9 février 2021;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement, le 9 février 2021;
- Avis public de consultation écrite, du 15 février au 2 mars 2021;
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 9 mars 2021;
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 7 avril 2021.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 avril 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au greffe@ville,sainte-catherine.qc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 8 avril 2021

Me Pascalie Tanguay, greffière